



## PETITE ENFANCE À GENÈVE : DONNÉES STATISTIQUES 2016

L'observatoire cantonal de la petite enfance mène, chaque année depuis 2014, un relevé statistique<sup>1</sup> auprès de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance situées sur le canton de Genève. Ces données permettent de dresser annuellement un état des lieux de l'offre d'accueil collectif et familial et de suivre son évolution.

Composée de deux parties, cette note présente les principales données statistiques pour l'ensemble du canton de Genève : (i) dans les structures d'accueil collectif<sup>2</sup> et (ii) dans les structures d'accueil familial<sup>3</sup>.

### I. ACCUEIL COLLECTIF

#### PLACE OFFERTES

En 15 ans, l'offre d'accueil collectif s'est considérablement développée, passant de 157 structures d'accueil en 2001 à 198 en 2016. Cette évolution concerne essentiellement les structures offrant un accueil à prestations élargies. Ainsi, 36 nouvelles structures de ce type ont été créées durant cette période.

#### Nombre de structures d'accueil collectif, 2001-2016

	2001	2005	2010	2014	2015	2016
Prestations élargies	63	65	82	89	95	99
Prestations restreintes	94	97	95	103	99	99
<b>Total</b>	<b>157</b>	<b>162</b>	<b>177</b>	<b>192</b>	<b>194</b>	<b>198</b>

Sources : SRED ; Office de la jeunesse/ELP (2001 à 2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2014 à 2016).

Le nombre de places d'accueil à prestations élargies offertes sur l'ensemble du canton a ainsi fortement augmenté au cours des dernières années, passant de 2'810 places en 2001 à 6'315 à la fin de l'année 2016. Cela représente 3'505 places créées en 15 ans.

#### Nombre de places offertes dans les structures d'accueil collectif, 2001-2016

	2001	2005	2010	2014	2015	2016
Prestations élargies	2'810	3'640	4'763	5'434	5'951	6'315
Prestations restreintes	1'850	1'850	1'938	2'155	2'076	2'072

Sources : SRED ; Office de la jeunesse/ELP (2001 à 2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2014 à 2016).

Le nombre d'enfants accueillis dans ce type de structures a considérablement augmenté, il est passé de 5'738 à 7'610 enfants entre 2010 et 2016<sup>4</sup>. Le rapport entre le nombre d'enfants accueillis dans ces structures et le nombre de places est quant à lui resté stable depuis 2010, une place étant occupée par 1.2 enfant.

#### Nombre d'enfants accueillis dans les structures d'accueil collectif, 2010, 2015 et 2016

	Nombre d'enfants			Nombre d'enfants par place		
	2010	2015	2016	2010	2015	2016
Prestations élargies	5'738	7'057	7'610	1.2	1.2	1.2
Prestations restreintes	3'973	3'843	3'743	2.1	1.9	1.8

Sources : SRED ; Office de la jeunesse/ELP (2001 à 2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2015 et 2016).

Le nombre de places offertes dans les structures d'accueil à prestations restreintes a comparativement peu évolué ces dernières années : on compte 1'850 places en 2001 et 2'072 places à la fin de l'année 2016 (soit +222 places en 15 ans). Le nombre de structures est resté stable sur la période concernée (une centaine).

Quant au nombre d'enfants accueillis dans ces structures, il a diminué entre 2010 et 2016, passant de 3'973 à 3'743. Ainsi, une place est occupée par 1.8 enfants en 2016 contre 2.1 en 2010.

#### Compléments méthodologiques sur les données statistiques

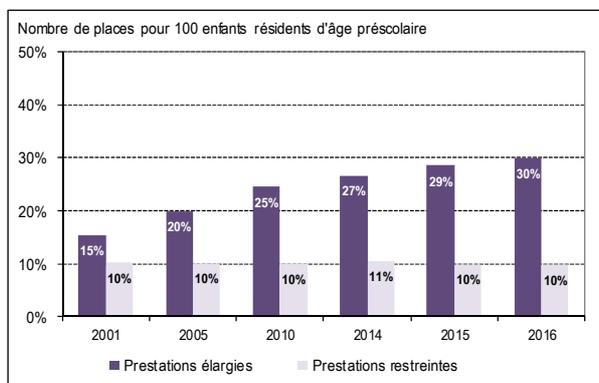
- Toutes les structures d'accueil collectif bénéficiant d'une autorisation d'exploitation du DIP<sup>5</sup> participent à ce relevé statistique, ainsi que les structures d'accueil familial.
- Les données statistiques prennent en compte les structures à prestations élargies et à prestations restreintes, non compris les haltes-garderies. Les crèches familiales sont incluses de 2001 à 2010 dans les structures d'accueil collectif ; dès 2014, elles sont comptabilisées avec l'accueil familial.
- Le nombre de places correspond à la capacité maximale d'accueil autorisée par le SASAJ. Pour les structures à prestations restreintes de 2001 à 2010, le nombre de places est une moyenne entre la capacité d'accueil du matin et celle de l'après-midi ; depuis 2014, il correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.

## TAUX D'OFFRE

Le taux d'offre rapporte le nombre de places offertes dans le canton au nombre d'enfants d'âge préscolaire<sup>6</sup> résidents dans le canton. Pour l'accueil dans les structures à prestations élargies, le taux d'offre a doublé en 15 ans, passant de 15% en 2001 à 30% en 2016.

Quant à l'accueil dans les structures à prestations restreintes, le taux d'offre est stable et s'élève à environ 10%.

### Évolution du taux d'offre en places d'accueil collectif, 2001-2016



Sources : SRED ; Office de la jeunesse/ELP (2001 à 2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2014 à 2016.); OCPM (2001 à 2015) – OCSTAT (2016).

Les structures d'accueil collectif de la petite enfance sont principalement subventionnées<sup>7</sup> par les communes genevoises. En 2016, 87% des places offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies, soit 5'490 places, sont subventionnées par les communes. Les places restantes sont financées soit par des institutions de droit public (5%), soit par des entreprises (4%), ou ne reçoivent aucune subvention (4%). Le taux d'offre subventionnée par les communes pour les structures à prestations élargies est passé de 25% en 2014 à 26% en 2016.

### Nombre de places et taux d'offre en places d'accueil collectif, selon les sources de financement, 2015 et 2016

	Prestations élargies			
	2015		2016	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	5'186	24.9%	5'490	26.0%
Instit. de droit public*	301	1.4%	337	1.6%
Entreprises	281	1.3%	261	1.2%
Aucune subvention	184	0.9%	226	1.1%
<b>Total**</b>	<b>5'951</b>	<b>28.5%</b>	<b>6'315</b>	<b>29.9%</b>

	Prestations restreintes			
	2015		2016	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	1'538	7.4%	1'564	7.4%
Instit. de droit public*	12	0.1%	12	0.1%
Entreprises	80	0.4%	80	0.4%
Aucune subvention	446	2.1%	416	2.0%
<b>Total**</b>	<b>2'076</b>	<b>9.9%</b>	<b>2'072</b>	<b>9.8%</b>

\* Établissements de droit public et sociétés anonymes de droit public.

\*\* Le nombre de places pouvant être exprimé en décimales, le total peut différer de la somme des places.

Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance ; OCPM (2015) – OCSTAT (2016).

Les trois quarts des places offertes dans les structures à prestations restreintes en 2016 sont subventionnées par les communes (soit 1'564 places). En revanche, 20% des places offertes dans ces structures ne reçoivent aucune subvention. Le taux d'offre subventionnée par les communes pour ce type d'accueil est stable (7,4%).

## PERSONNEL ÉDUCATIF

À la fin de l'année 2016, on comptabilise sur l'ensemble du canton 2'647 professionnel·les<sup>8</sup> en charge des enfants dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance (+127 personnes depuis 2015) ; 83% d'entre eux travaillent dans les structures d'accueil à prestations élargies. Le nombre de postes en équivalent temps plein s'élève globalement à 2'048 postes (+111 postes depuis 2015), dont 1'773 postes dans les structures à prestations élargies et 275 dans les structures à prestations restreintes.

### Personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon le niveau de formation, en nombre de personnes, 2015 et 2016

Prestations élargies	2015	2016
<b>Niveau tertiaire</b>	1239	1'314
<i>dont éducatrice</i>	1'213	1'264
<b>Niveau secondaire II</b>	757	832
<i>dont CFC d'ASE</i>	279	368
<i>dont formation générale*</i>	328	315
<b>Formation non achevée</b>	53	45
<b>Total</b>	<b>2'049</b>	<b>2'191</b>

Prestations restreintes	2015	2016
<b>Niveau tertiaire</b>	285	282
<i>dont éducatrice</i>	257	256
<b>Niveau secondaire II</b>	154	138
<i>dont CFC d'ASE</i>	35	43
<i>dont formation générale*</i>	51	42
<b>Formation non achevée</b>	32	36
<b>Total</b>	<b>471</b>	<b>456</b>

\* Formation générale : par exemple ECG, Collège.

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

Le niveau de formation du personnel éducatif est majoritairement de niveau tertiaire dans les structures d'accueil à prestations élargies, constitué principalement d'éducatrices de l'enfance (1264 personnes ayant une formation d'éducatrices sur 1314 au total). On compte également un nombre important de personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II (832), avec un CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) (368) ou une formation générale (315).

Comparativement, dans les structures à prestations restreintes, la part de personnes ayant une formation de niveau secondaire II est moindre, au profit de personnes n'ayant pas achevé ce niveau de formation.

La part des éducatrices de l'enfance parmi le personnel éducatif est stable dans les structures à prestations élargies<sup>9</sup> (58%). Globalement, elle reste toutefois légèrement en-dessous de la norme fixée par le règlement<sup>10</sup> (60% d'éducatrices). On note une nette progression des titulaires d'un CFC d'ASE dans ces équipes : 17% en 2016 contre 14% en 2015.

Dans les structures à prestations restreintes, la part d'éducateurs-trices est passée de 54% en 2015 à 56% en 2016. On compte 10% d'ASE en 2016.

### Répartition du personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon la fonction occupée, en postes ETP, 2015 et 2016

	Prestations élargies			
	2015		2016	
	Nb.	%	Nb.	%
Éducateur-trice	952.8	58%	1'021.2	58%
Auxiliaire	437.0	27%	496.3	28%
<i>dont ASE</i>	232.2	14%	301.9	17%
Aide	247.3	15%	255.1	14%
<b>Total</b>	<b>1'637.0</b>	<b>100%</b>	<b>1'772.6</b>	<b>100%</b>

	Prestations restreintes			
	2015		2016	
	Nb.	%	Nb.	%
Éducateur-trice	163.3	54%	155.1	56%
Auxiliaire	92.3	31%	79.0	29%
<i>dont ASE</i>	24.7	8%	27.3	10%
Aide	44.5	15%	41.1	15%
<b>Total</b>	<b>300.1</b>	<b>100%</b>	<b>275.1</b>	<b>100%</b>

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

## II. ACCUEIL FAMILIAL

Dans le cadre de l'accueil familial de jour, on peut distinguer l'accueil familial *dépendant* (accueillantes familiales de jour ou AFJ, employées par les structures de coordination et les crèches familiales) de l'accueil familial *indépendant* (AFJ regroupées en associations et AFJ *totalelement indépendantes*<sup>11</sup>).

### ACCUEILLANTES FAMILIALES DE JOUR (AFJ)

En 2016, 216 AFJ dépendantes sont employées par les structures de coordination et les crèches familiales, soit 7 de moins qu'en 2015. Cette diminution a concerné principalement les structures de coordination, suite notamment au transfert des AFJ de la structure de coordination de la ville de Genève au sein des crèches familiales. Les accueillantes indépendantes regroupées en associations sont au nombre de 78 en 2016.

#### Nombre d'accueillantes familiales, selon la structure, 2015 et 2016

Accueil familial	2015	2016
<b>dépendant</b>	<b>223</b>	<b>216</b>
Structures de coordination AFJ	187	171
Crèches familiales	36	45
<b>indépendant</b>	<b>75</b>	<b>78</b>
Associations	75	78

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

D'autre part – hors relevé statistique –, environ 80 AFJ *totalelement indépendantes* (hors associations) ont une autorisation délivrée par le SASAJ (source : SASAJ/OEJ, mars 2017). Ainsi, on dénombre au total plus de 370 AFJ

autorisées par le DIP en 2016 sur le canton de Genève (plus de 400 en 2015<sup>12</sup>) (cf. *Focus n°9*).

## PLACE OFFERTES

Au cours des deux dernières années, le nombre de places offertes par l'accueil familial dépendant pour les enfants d'âge préscolaire<sup>13</sup> est passé de 415 places ETP en 2015 à 393 en 2016. Ainsi, le taux d'offre, qui rapporte le nombre de places ETP au nombre d'enfants résidents d'âge préscolaire, s'élève à 2% en 2016 (stable par rapport à l'année précédente).

#### Nombre de places\* en accueil familial pour les enfants d'âge préscolaire et taux d'offre, 2015 et 2016

	2015		2016	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
<b>Accueil familial dépendant</b>	<b>415</b>	<b>2.0%</b>	<b>393</b>	<b>1.9%</b>
Structures de coordination AFJ	309	1.5%	264	1.3%
Crèches familiales	106	0.5%	129	0.6%
<b>indépendant</b>	<b>84</b>	<b>0.4%</b>	<b>78</b>	<b>0.4%</b>
Associations	84	0.4%	78	0.4%

\* Nombre de places en ETP, soit 45h par semaine.

Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance ; OCPM (2015) – OCSTAT (2016).

Pour l'accueil familial indépendant, le nombre de places pour les enfants d'âge préscolaire s'élève à 78 places ETP en 2016, ce qui correspond à un taux d'offre de moins de 1%.

En 2016, les AFJ dépendantes accueillent 497 enfants d'âge préscolaire, soit une cinquantaine de moins qu'en 2015. Pour cet accueil, le nombre moyen d'enfants accueillis par place est de 1.3 en 2016 (stable par rapport à l'année précédente). Concernant l'accueil familial indépendant, 142 enfants d'âge préscolaire sont accueillis en 2016. Le nombre moyen d'enfants accueilli par place est de 1.8 enfants en 2016.

#### Nombre d'enfants d'âge préscolaire accueillis dans les structures d'accueil familial, 2015 et 2016

	2015		2016	
	Nb. enfants	Nb. enfants/place	Nb. enfants	Nb. enfants/place
<b>Accueil familial dépendant</b>	<b>550</b>	<b>1.3</b>	<b>497</b>	<b>1.3</b>
Structures de coordination AFJ	432	1.4	371	1.4
Crèches familiales	118	1.1	126	1.0
<b>indépendant</b>	<b>241</b>	<b>2.9</b>	<b>142</b>	<b>1.8</b>
Associations	241	2.9	142	1.8

Source : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

## CONCLUSION

L'offre d'accueil préscolaire continue à se développer dans le canton, plus particulièrement dans les structures d'accueil collectif à prestations élargies (avec l'ouverture de nouvelles structures ou l'extension de structures d'accueil déjà existantes). Toutefois, cette offre présente encore d'importantes différences d'une commune à l'autre (cf. *Focus n°13*).

Fabienne Benninghoff, Laure Martz

## Bibliographie

- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). «Accueil des jeunes enfants : premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises». *Focus n°1*, octobre. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). «Accueil des jeunes enfants : disparités géographiques dans le canton de Genève». *Focus n°2*, novembre. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). «Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents». *Focus n°3*, janvier. Genève : OCPE/SRED.
- Martz, L., Benninghoff, F. (2015). «Petite enfance à Genève : données statistiques et offre d'accueil collectif». *Focus n°4*, mars. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A., Martz, L. (2015). «Petite enfance à Genève : quelle offre territoriale ?». *Focus n°5*, mai. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). «Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants». *Focus n°6*, août. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). «Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants». *Focus n°7*, août. Genève : OCPE/SRED.
- Brüderlin, M., Benninghoff, F., Martz, L. (2015). «Petite enfance à Genève : données statistiques et accueil familial de jour». *Focus n°8*, décembre. Genève : OCPE/SRED.
- Martz, L., Benninghoff, F. (2016). «Petite enfance à Genève : données statistiques 2015». *Focus n°9*, Juin. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F., Martz, L. (2016). «Petite enfance à Genève : quelle offre territoriale en 2015 ?». *Focus n°10*, juin. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2016). «Petite enfance à Genève : dépenses consacrées par les familles genevoises pour l'accueil des jeunes enfants». *Focus n°11*, octobre. Genève : OCPE/SRED.

## Notes

<sup>1</sup> Ce relevé statistique est assuré annuellement depuis 2014 par l'OCPE/ SRED et est inscrit dans le Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSAPE - J 6 29.01, art. 29).

Tous les résultats sont disponibles *sur le site de l'OCPE* : <http://www.geneve.ch/recherche-education/ocpe/stat-indi.asp>

<sup>2</sup> Pour rappel, dans le canton de Genève, on distingue deux types de structures d'accueil collectif : (i) celles à prestations élargies : structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé ; (ii) celles à prestations restreintes : structures ne remplissant pas les trois conditions cumulatives précédentes. Pour plus de détails, se référer au *Focus n°4*.

<sup>3</sup> Pour rappel, dans le canton de Genève, on distingue deux types d'accueil familial : (i) accueil familial pratiqué à titre *dépendant* (accueillantes familiales de jour employées par les structures de coordination et les crèches familiales) ; (ii) accueil familial pratiqué à titre *indépendant* (accueillantes familiales de jour regroupées en associations) et les accueillantes familiales *totalelement indépendantes*. Pour plus de détails, se référer au *Focus n°8*.

<sup>4</sup> On ne dispose pas de statistiques – exhaustives et publiées – antérieures à 2010 sur le nombre d'enfants accueillis dans les structures d'accueil de la petite enfance.

<sup>5</sup> Plus précisément, c'est le SASAJ qui est chargé d'autoriser et de surveiller les structures d'accueil de jour et les familles d'accueil de jour (cf. LSAPÉ, art. 7 à 10).

<sup>6</sup> L'âge préscolaire est défini en fonction de l'âge scolaire, qui lui est calculé en fonction de la norme en vigueur pour chaque rentrée scolaire.

<sup>7</sup> Hormis la participation financière des parents, qui «pour la garde dans les crèches, est fixée en fonction de leur capacité économique» (LSAPÉ, art. 6).

<sup>8</sup> Le personnel éducatif comprend toutes les personnes exerçant une fonction éducative auprès des enfants. Ne sont pas compris le personnel administratif et technique et le personnel en formation (stagiaire, apprentis) ainsi que le personnel de direction.

<sup>9</sup> Pour rappel, dans le canton de Genève, on distingue trois fonctions : (i) Educateurs-trices : les personnes engagées en qualité d'éducateur-trice doivent être au bénéfice d'une formation professionnelle en éducation de la petite enfance et être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau tertiaire reconnu équivalent au diplôme décerné dans le canton de Genève (École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance [ESEDE]), ou de l'attestation de qualification résultant de la procédure de reconnaissance et validation des acquis délivrés par le département (RSAPE, art. 15) ; (ii) Auxiliaires : personnes ne disposant pas du diplôme requis mais devant être au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée. Les assistant-e-s socio-éducatif-ve-s détenant un certificat fédéral de capacité sont comptabilisés dans cette catégorie ; (iii) Aides : personnes devant être au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée, avec un contrat de durée limitée, et généralement en attente d'une formation dans le domaine socio-éducatif.

<sup>10</sup> Le règlement actuellement en vigueur stipule que, pour tous les types de structures d'accueil collectif, «La répartition du personnel éducatif encadrant les enfants doit respecter la proportion de 60% d'éducatrices et éducateurs de l'enfance titulaires d'un diplôme d'une école supérieure et de 40% de titulaires d'un certificat fédéral de capacité d'assistantes et d'assistants socio-éducatifs.» (RSAPE, art. 9, al. 2).

<sup>11</sup> Les AFJ totalement indépendantes ne font pas partie du relevé statistique ; cela nécessiterait un recensement individuel auprès de chaque accueillante familiale totalement indépendante. Le nombre d'AFJ totalement indépendantes en activité est connu grâce à une extraction de la base de données du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ).

<sup>12</sup> De plus, le SASAJ observe une fluctuation régulière du nombre d'AFJ au cours de l'année; mais globalement leur nombre reste relativement stable d'année en année.

<sup>13</sup> Les AFJ ont tendance à accueillir moins d'enfants que ce qui leur est accordé par leur autorisation. Pour le relevé statistique de l'OCPE, ce sont donc les places effectivement utilisées (et non les places autorisées par le SASAJ) qui sont recensées en équivalent temps plein (ETP), soit 45 heures par semaine (en référence à la définition de l'accueil collectif à prestations élargies).

## Abréviations

<b>AFJ</b> :	Accueillante familiale de jour
<b>ASE</b> :	Assistant-e socio-éducatif-ve
<b>CFC</b> :	Certificat fédéral de capacité
<b>DIP</b> :	Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
<b>ELP</b> :	Évaluation des lieux de placements (ex-SASAJ), DIP
<b>ETP</b> :	Équivalent temps plein
<b>LSAPE</b> :	Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29)
<b>OCPM</b> :	Office cantonal de la population et des migrations
<b>OCPE</b> :	Observatoire cantonal de la petite enfance
<b>OEJ</b> :	Office de l'enfance et de la jeunesse
<b>RSAPÉ</b> :	Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29.01)
<b>SASAJ</b> :	Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour rattaché à l'office de l'enfance et de la jeunesse
<b>SRED</b> :	Service de la recherche en éducation

## Pour aller plus loin

Des données détaillées par structures d'accueil de la petite enfance sont disponibles sur le site de l'OCPE :

<http://www.geneve.ch/recherche-education/ocpe/stat-indi.asp>